

Guide pratique du tri

Bien trier, c'est dans ma nature !

Bien vivre en Pays
d'Aubagne et de l'Étoile

Fiche-mémo

LES DÉCHETS RECYCLABLES

L'ensemble des déchets suivants peuvent être recyclés s'ils sont triés :

► Dans les points d'apport volontaire

le verre



Bouteilles en verre



Bocaux de confiture, yaourts, flacons en verre



les papiers



Journaux



Magazines



Prospectus, revues, autres papiers



les emballages



Boîtes en métal, canettes et aérosols



Briques alimentaires, cartons, cartonnettes



Bouteilles en plastique

Flacons en plastique

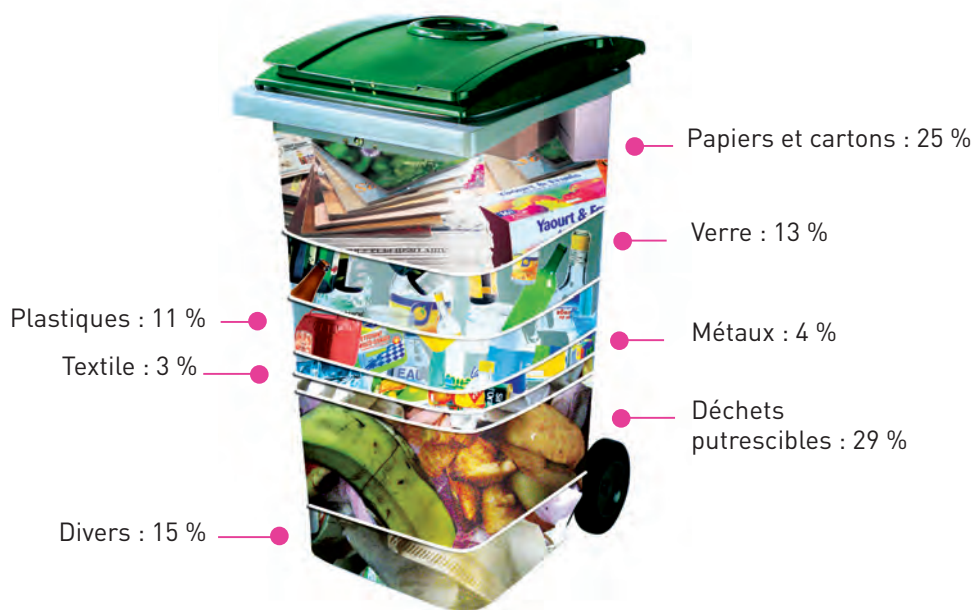


Pourquoi trier ?

LES DÉCHETS MÉNAGERS

Chaque habitant de la Communauté d'agglomération jette chaque jour environ 1,3 kg de déchets ménagers, ce qui représente environ 45 000 tonnes pour l'ensemble du territoire.

Composition de la poubelle d'un foyer type :



Les déchets peuvent être classés en différentes catégories :

- Les déchets volumineux et toxiques.
- Les déchets recyclables (verre, papier et emballages).
- Les déchets verts (qui peuvent être transformés en compost).
- Les déchets « ultimes », non recyclables.

POURQUOI TRIER SES DÉCHETS ?

► Économies de matières premières :

- 1 tonne de cartons recyclés fait économiser 2,5 tonnes de bois
- 1 tonne d'acier recyclé fait économiser 1 tonne de minerai de fer
- 1 tonne de plastique recyclé fait économiser 700 kg de pétrole brut

► Respect de la réglementation :

Les décharges ne peuvent recevoir aujourd'hui que des déchets non valorisables.

► Créations d'emplois :

Ambassadeur du tri, opérateur du tri...

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS TRIÉS ?

► Quelques exemples...

- Le verre est recyclable à l'infini



1 tonne de verre



2 500 nouvelles bouteilles

- Les bouteilles en plastique deviennent des fibres textiles



27 bouteilles



1 pull polaire

Le tri, mode d'emploi

LES DÉCHETS VERTS

► Dans le composteur individuel ou en déchèteries

Les déchets alimentaires et végétaux constituent près du tiers du contenu de nos poubelles. Lorsqu'ils sont triés, ils peuvent être transformés en compost qui permet d'améliorer la fertilité des sols. Pour fabriquer votre propre compost, déposez vos déchets de jardin et vos déchets de cuisine (restes de repas, épluchures...) dans votre composteur individuel. Vous pouvez vous procurer un composteur en bois, plastique ou lombric composteur auprès des services de l'agglomération.

Concernant cette thématique, la communauté d'agglomération propose des séances d'information gratuites.

Pour plus de renseignements **04 42 62 80 00** ou mail : contact@agglo-paysdaubagne.fr

LES DÉCHETS NON RECYCLABLES

► Dans la poubelle habituelle

Certains déchets ne se recyclent pas. Il faut donc les jeter dans votre poubelle habituelle.



films et sacs
plastique



barquettes
en polystyrène



pots de crème
et de yaourt



couches-culottes
articles d'hygiène



barquettes sales
et cartons souillés



boîtes de conserve
contenant des restes



LES ENCOMBRANTS

► En porte-à-porte

Un service de collecte des encombrants est assuré sur appel téléphonique, dans un délai d'environ deux semaines, à condition que l'encombrant soit déposé au niveau du passage du camion.



LES DÉCHETS À RISQUE INFECTUEUX

► En pharmacie

DASRI, sous ce drôle d'acronyme se cachent en fait les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux, c'est-à-dire tous ce qui peut être tranchant, piquant, urticant et infectieux. Pour vous en débarrasser en toute sécurité, des boîtes spéciales sont à récupérer gratuitement en pharmacie (liste sur www.agglo-paysdaubagne.com).



LES PILES

► À la mairie



Les piles contiennent des métaux lourds et sont donc dangereuses pour l'environnement et la santé de l'homme. Pour qu'elles soient recyclées, déposez-les dans les bornes à piles en place dans les mairies ou dans les déchèteries.

**Pour toute autre question, un seul numéro :
Allo déchets au 04 42 18 19 79**

LES DÉCHETS VOLUMINEUX ET TOXIQUES

► À la déchèterie

Les déchèteries sont réservées aux habitants du territoire de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile (Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, la Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin Roquevaire, Saint-Savournin et Saint-Zacharie).

- Si vous êtes un particulier : pour y accéder, il suffit de retirer la carte d'accès à votre Mairie, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (les Aubagnais doivent se présenter aux services techniques municipaux situés à La Tourtelle). Cette carte est gratuite pour les particuliers.

- Si vous êtes un artisan ou un commerçant : vous pouvez également bénéficier des services des déchèteries.

Pour plus de renseignements, contactez **Allo déchets au 04 42 18 19 79**

L'accès aux déchèteries est autorisé aux véhicules d'un PTC maximum de 3,5 tonnes. Les apports de déchets sont limités à 3m³ par jour, non cumulables.

► Déchets acceptés



Tout-venant



Métaux



Gravats / inertes



Électroménager



Vêtements



Bois



Déchets verts



Cartons



Déchets dangereux
des ménages



Piles et
accumulateurs



Batteries



Huile de vidange

4 DÉCHÈTERIES SONT À VOTRE DISPOSITION

► AUBAGNE

ZI de St Mitre - RN8 - Rue Roche Fourcade

du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

le dimanche de 8h30 à 12h30

fermé les jours fériés

► AURIOL

Quartier Pont de Joux

du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

le dimanche de 8h30 à 12h30

fermé les jours fériés

► CUGES-LES-PINS

Chemin Sainte-Catherine

les lundi, mercredi et samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

fermé les jours fériés

► PEYPIN

ZI de Valdonne

du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h

le samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

le dimanche de 8h30 à 12h30

UN SAC POUR VOUS FACILITER LE TRI

**Pour récupérer gratuitement
votre sac de tri connectez-vous
sur www.agglo-paysdaubagne.com
ou contactez Allo déchets au
04 42 18 19 79**

